

**CONSEIL D'ECOLE du Lundi 6 novembre 2023 18h**  
**Pôle Educatif des hautes Feuilles de Lanterne Vertière**

**Introduction** : Merci à tous pour votre présence.

Ce Conseil d'école est le premier de ce nouveau Pôle de 10 classes réunissant 8 communes : Lanterne Vertière/Berthelange/Courchapon/Jallerange/Le Mouterot/Etrabonne/Mercey le Grand/Villers-Buzon gérées par la CCVM.

C'est une nouvelle aventure pour nous tous, même si nous gardons quelques repères des années précédentes : des parents, des élus.

L'équipe est nouvelle sans l'être vraiment puisque 9 d'entre nous étions rattachés aux anciennes écoles. Nous nous croisons sur des temps de réunions. Il faut maintenant que nous apprenions à travailler ensemble.

Nous accueillons 2 nouveaux maîtres qui viennent d'autres horizons : Mr Gabet (pour l'année) et Mr Schuler.

Bien sûr, la complexité reste l'effectif, la mise en place des dossiers de tous niveaux (organisation pédagogique, la concertation avec le périscolaire, la santé scolaire, les projets, la sécurité, les aménagements, le matériel, les locaux, les relations avec les familles...)

Il faut prioriser les priorités....

Cette école, nous allons la construire ensemble pour tous les élèves que nous accueillons. Tout ne peut pas être fait dans l'immédiat : il faut vivre dans l'école pour apporter les aménagements les plus judicieux, se connaître, échanger, construire notre projet.

**Secrétaire de séance** : N. Boillin, enseignante

Modification de l'ordre du jour : Les membres du réseau d'aide vont intervenir en premier lieu car elles sont appelées sur d'autres écoles pour d'autres Conseils d'écoles. La présentation du RASED prévue au point 6 sera donc faite maintenant.

**Présents** : Les communes :

Mr Malésieux, Président de la CCVM et Maire de Lanterne Vertière / Mme Baud, Conseillère Municipale Villers-Buzon / Mme Gaiffe, Conseillère municipale à Jallerange / Mme Pallaud, Conseillère à Mercey le Grand / Mme Brochet, Conseillère municipale au Mouterot / Mr Cagnion, Conseiller à Berthelange / Mme Bourgeois, responsable du service scolaire de la CCVM

Le périscolaire : Mme Burriel Directrice à Lanterne Vertière

Les parents :

Mme Labouriaux Da Silva PS-MS classe 1 / Mr Secq PS-MS Classe 2 / Mr Marillier Classe GS / Mr Bonnet Classe CE-CE1 / Mme Bon CE2 / Mme Gaiffe CM1 / Mme Vuillier CM1-CM2 / Mme Carteron CM2

Les enseignants :

RASED : Mme Janey Psychologue scolaire / Mme Rottier Enseignante spécialisée / Mme Heurteaux, PS-MS et Directrice Ecole / Mme Da Silva PS-MS / Mme Jandot PS-MS / Mme Vanlande GS / Mme Parelle GS-CP / Mme Poirey-Vagnaux CP-CE1 / Mme Boillin CE1-CE2 / Mme Régnier CE2 / Mme Reuche CM1 / Mr Gabet CM1-CM2 / Mr Schuler CM2/ Mme Reynier (stagiaire INSPE)

**Absents** : Mairie de Courchapon, Mairie d'Etrabonne  
C. Gersperrin (parent)

**Excusés** : Mme Guillemain IEN Besançon 4

Mr Aubry, Maire de Mercey le Grand, Mme Cuinet élue à la CCVM

Mme Borronero Pauline parent titulaire classe CE1-CE2

### **1. Résultat des élections :**

Les élections ont eu lieu le 13 octobre par vote à l'urne et par correspondance. Cette année nous étions obligés d'avoir un bureau en présentiel puisque nous n'avions pas d'existence l'an passé en tant que Pôle. Nous devons nous positionner pour un vote uniquement par correspondance lors de ce conseil d'école pour les années suivantes. Merci aux parents qui ont aidé au dépouillement.

Cette année il y avait :

368 inscrits/213 votants/44 nuls et 169 bulletins exprimés.

Taux de participation de 57,88% (au-dessus du taux national)

La liste est élue : 10 titulaires et 9 suppléants.

**RAPPEL** / Seuls peuvent voter : les enseignants, les parents élus (10 voix), les enseignants spécialisés (1 voix pour l'école), les communes, (8 voix) le représentant de la CCVM (1 voix).

Vote pour le vote par correspondance : unanimité. A la prochaine rentrée, les élections des parents d'élèves se feront donc uniquement en vote par correspondance.

### **2. Installation dans les locaux**

Installation dès le début juillet. Les déménagements se sont faits sur juillet grâce aux enseignants des écoles qui ont mis en cartons, aux employés de la CCVM qui ont transportés ces cartons... Nous avons emménagé cet été dans nos classes.

Tout le mobilier tables et chaises est arrivé le vendredi avant la rentrée. L'installation a été faite par les livreurs.

Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour que l'école soit prête à accueillir les élèves.

Nous n'avons pas encore pu installer tout notre matériel car nous sommes en attente d'aménagements. Notre difficulté est de pouvoir stocker actuellement le matériel EPS pour les élémentaires, tout le matériel récupéré dans les écoles précédentes. Diverses demandes ont été faites à la CCVM.

**Les budgets** : **le budget fonctionnement** : 36€ par élève sur lesquels nous devons déduire la part « direction » (achat de pharmacie, fournitures direction). Ce budget est donné en début d'année scolaire et les reliquats sont reportés chaque année.

**Le budget culturel** : 500€ par classe (sorties, transports, visites...), remis à 0 tous les 2 ans.

**L'investissement** : en fonction des besoins estimés. Cette année, des frais de mobilier ont été engagés pour les classes élémentaires. Les classes maternelles ont été installées avec le mobilier des écoles qui ont fermé.

Par souci d'économie, nous avons récupéré du matériel dans l'entrepôt de Marnay mais à ce jour nous avons encore des besoins : par exemple une enceinte pour l'école suffisamment puissante.

**Les manuels** : Nous disposons cette année d'un reliquat important de l'année précédente que nous souhaitons utiliser pour l'achat de livres et matériels pédagogiques pour l'élémentaire. Nous avons un manque pour 3 classes élémentaires (CE2, CM1 CM2, CM2 : créées donc sans matériel rapporté).

Où en est notre devis d'un montant d'environ 7 000€ pris sur le reliquat de l'année passée, pour du mobilier, du matériel pédagogique, des séries de livres...?

La CCVM informe que c'est à l'étude à l'heure actuelle.

**Le matériel informatique** : actuellement notre école n'a pas d'équipement informatique récent. Les ordinateurs sont des matériels de récupération. Nous sommes en attente des dotations d'état. Où en est la demande de la CCVM ? Une réponse a été faite pour un appel à projet du Doubs mais la CCVM doit aussi participer financièrement si elle s'engage. L'ERUN de l'inspection académique, Sylvain Potier, a inscrit l'école pour une dotation supplémentaire, il faut que la CCVM le contacte. Rappel de la CCVM : pour tous les besoins il est nécessaire de faire à chaque souci une fiche à la CCVM. (Par exemple pour que le wifi soit fonctionnel dans le bâtiment de l'élémentaire.) Il faudrait également faire un retour sur les interventions informatiques pour acter ce qui a été réellement fait. Peut-être est-ce au professionnel de faire son bilan à la CCVM ?

### **3. Effectifs : répartitions et prévisions :**

PS /33  
MS/24  
GS/30  
CP/30  
CE1/24  
CE2/34  
CM1/38  
CM2/35

**TOTAL** : 250 (+3 nouvelles inscriptions à venir)

Les répartitions ont été faites selon les directives ministérielles : nous avons des classes de GS/CP/CE1 qui ont des effectifs de 24 maximum.

PS/MS :  $17+12=29$   
PS/MS :  $16+12=28$   
GS : 24  
GS/CP :  $6+18=24$   
CP/CE1 :  $13+10=23$   
CE1/CE2 :  $14+9=23$   
CE2 : 25  
CM1 : 26  
CM1/CM2 :  $13+11=24$   
CM2 : 24 (+2 fin novembre)

#### **Prévisions :**

28 élèves de PS pour la rentrée 2024. A ce jour, nous avons 37 CM2 qui sont sortants. Attention cette prévision sera certainement modifiée d'ici la fin de l'année !

### **4. Lecture et vote du règlement intérieur.**

Le règlement Intérieur a été rédigé par l'équipe enseignante au regard du règlement départemental. Il reprend les points essentiels et sont rajoutés les spécificités à notre école (notamment dans les règles de vie). Il est lu lors du Conseil d'école (seule fois de l'année) et sera voté ensuite.

#### Lecture / Questions

- Dans les motifs légitimes : qu'entend-on par réunion solennelle de famille... : Non régulière, exceptionnelle, assurant l'assiduité de l'élève sur l'année.

**Modification à apporter : En cas d'éviction, pour notre commune, la réinscription sera faite dans une école proche.**

**Vote** : adoption à l'unanimité.

**5. Les exercices de sécurité :**

Comme chaque année, l'école sera soumise aux exercices de sécurité obligatoires : exercices incendie/exercice anti-intrusion/exercice de confinement pour intempérie, catastrophe naturelle. Exceptionnellement, le 1<sup>er</sup> exercice incendie a été réalisé en octobre (normalement il se fait dans les 15 premiers jours de la rentrée), en accord avec les instances de sécurité de l'Inspection Académique, de la gendarmerie et des pompiers.

L'exercice a eu lieu le 9 octobre 2022 en présence de Mme K. Tillier, représentante de l'Inspection Académique (en charge de la sécurité) Mr Malésieux, président de la CCVM et Maire de la commune, Mr Morland, en charge du dossier sécurité des écoles de la CCVM, de l'Adjoint Chef Roubey, du Major Brunelli.

Après visite des bâtiments, de la vérification des issues de secours, des obligations de respect des espaces, de la mise en place des points de rassemblements, l'exercice a pu être mené.

A la sonnerie : rassemblements des classes aux 2 points situés dans les cours derrière les zones végétalisées. Mise en sécurité sur le stade en bas de l'école en passant par le portail extérieur.

Un exercice supplémentaire sera réalisé avant les vacances de Noël pour conforter notre mise en lieu sûr.

Normalement, l'exercice anti-intrusion sera réalisé avec la préfecture, dans le courant du mois de décembre.

L'exercice de confinement sera réalisé au printemps.

En termes de sécurité, les évènements politiques actuels ont reprécisé les dispositifs :

- Eviter les rassemblements près des écoles aux heures d'entrées et de sorties
- Surveiller les abords des écoles.
- Une vigilance accrue pour l'accès côté maternel. (Filtrage à l'entrée)

A ce jour, l'enquête de sécurité a été remplie : nous avons la chance d'avoir des caméras de surveillance à l'entrée de l'école. En raison de notre effectif, le fait de laisser entrer les adultes côté maternel permet d'éviter les attroupements devant l'école (choix de l'équipe enseignante).

Cette année, les documents PPMS seront remplis avec Mme Tillier en attendant le document unique qui à l'avenir sera rempli par les collectivités territoriales.

**6. Le suivi des élèves :**

**Pour le suivi scolaire :**

Le 1<sup>er</sup> suivi est réalisé par l'enseignant de la classe.

Si besoin un RDV est suggéré. (Fiche de RDV commune aux 10 classes)

Il peut être proposé aux élèves tout au long de l'année 36h d'APC (activités pédagogiques complémentaires (après les heures d'enseignement en petits groupes)

Les stages RAN : proposés pendant les vacances scolaires. Les familles ont le choix d'accepter ou refuser.

En cas de besoin, nous pouvons rédiger un PPRE ou un PAP si une demande médicale est faite au médecin scolaire. (Lequel rédige les préconisations avant la présentation aux familles)

Si besoin, nous faisons appel au réseau d'aide (RASED) pour une aide psychologique (Mme Janey) ou pédagogique (Mme Sandrine Rottier). Le bureau est basé dans nos locaux.

**Intervention RASED : (faite en début de réunion)**

**Présentation du RASED**

2 personnes pour 1000 élèves à gérer, 250 demandes enseignantes actuelles.

**Son rôle** est de faire des bilans individuels et projections de suivis à mettre en place pour les élèves à besoins spécifiques. Les élèves sont pris en charge par petits groupes, selon des créneaux et les demandes des enseignants. Toutes les demandes ne peuvent pas être comblées.

**Priorités** : pour le cycle 2 au regard des apprentissages. Aide par la proposition d'outils pour apprendre.

**Psychologue scolaire** : plaquette de présentation transmise aux parents par la direction : rencontre des élèves et de leur famille, priorité cette année pour le projet contre le harcèlement scolaire avec des interventions en classe adaptées au niveau des élèves.

### **Pour le suivi médical :**

Les PAI ont été répertoriés en septembre. Le médecin scolaire Lucie Comte est venue pour leur mise en place. Ce sont les médecins traitants qui font la demande aux familles d'instaurer le PAI à l'école. Aucun médicament ne doit être apporté ni pris par l'enfant sans l'autorisation du médecin scolaire.

### **7. La coopérative scolaire :**

Le bureau a été constitué pour notre coopérative scolaire constituée en association type 1901. Mme Parelle est la Présidente, Mme Reuche Vice-Présidente, Mme Gaiffe secrétaire, Mme Bonvalot trésorière et Mme Bon trésorière adjointe.

**Intervention de Mmes Parelle et Reuche :**

**Budget** : au 1<sup>er</sup> septembre : 1458€, grand reliquat des années passées, reliquats des coopératives des anciennes école à venir. Don de 5 000€ pour l'école (500€ par classe) de l'association de parents d'élèves.

**Dépenses** : enceintes pour les classes, 300€ en attente de paiement.

78 % des familles participent cette année à la coopérative.

Total des coopératives 2023/2024 : 2454€. Ce montant sera distribué aux classes au prorata du nombre d'élèves (environ 10€17 par élève, pour une demande de départ de 13€)

La coopérative sert pour l'achat des petites fournitures pédagogiques nécessaires.

### **8. Le périscolaire :**

**Intervention de Mme Burriel :**

10 animatrices, 1 Directrice adjointe et une Directrice.

215 dossiers d'inscription.

Le matin :25/30 enfants.

Le midi : 155/160

Le soir : 40/50

Il y a des variances selon les moments de la journée et les jours de la semaine. (le jeudi est une grosse journée)

**Accueil** : 7h20/8h20, 12h00/13h40 : 2 lieux de repas (self et tables servies)

Des activités en intérieur et extérieur sont proposées. Ensuite, les élèves de la maternelle sont directement emmenés dans les classes. Les élémentaires restent dans la cour.

**Inscriptions** : sur le portail numérique ou par courriel.

Les modifications doivent se faire 1 jour avant **et avant 8h le matin.**

**Attention ! Anticiper** les inscriptions pour les reprises scolaires.

*Si un enfant non inscrit au périscolaire a besoin d'y être* : les enseignants doivent contacter les responsables. Avec leur accord, l'enfant sera accueilli mais le tarif sera double.

*Si un enfant a moins de 6 ans n'est pas récupéré à la descente du bus* : l'accompagnatrice du bus l'accompagne à nouveau à l'école en retour de bus.

*Pour ceux de plus de 6 ans* les parents engagent leur responsabilité pour gérer le retour à la maison dès la descente du bus.

### **9. Aménagements souhaités dans l'école ;**

Quelques aménagements ont été effectués : étagères dans les classes (placards)

Plusieurs demandes de travaux sont en attente : étagères local vélo, meubles et étagères tisanderie, étagères dans les classes, du mobilier EPS (placards de rangements récupérés dans le local à Marnay) sous le préau, barres de bois, espace cour maternelle à boucher. Un 1<sup>er</sup> état des lieux a été fait avec M. Morlan.

Pour les soins nous sommes en attente d'une armoire pharmacie du côté élémentaire.

**Intervention CCVM** : devis bois validé, attente de réception et interventions à placer dans leur planning de 10 sites.

Les valises PPMS sont à centraliser pour couvrir chacune 2 classes : gestion à venir.

**Question de l'équipe enseignante** : Des structures de cour sont-elles mises en place dans les écoles de la CCVM ?

Réponse CCVM : Il n'y en a pas partout. C'est à demander car les délais d'attente sont de plusieurs années. Besoin de chiffrer pour intégrer au budget de la CCVM.

*Nous envisageons également de demander :*

- *Des aménagements dans la salle de motricité (crochets pour matériel), des tracés de cours pour des jeux et EPS, une piste cyclable en maternelle*
- *Un aménagement des vestiaires côté élémentaire : casiers ? étagères, bancs, porte manteaux réhaussés*

*Remarques faites : Sur le bâtiment : des vitres sont fendues, les sols gardent les traces, des patins manquent sous certaines tables de classe.*

*Des fiches de demandes d'interventions seront faites.*

### **10. Projets pédagogiques :**

**PHARE** : plan de lutte contre le harcèlement. Une enquête sera réalisée à partir du CE2 en novembre. Plan de prévention avec personnes ressources, plan d'action. Il est en cours

Nous projetons des interventions auprès des enfants avec la psychologue scolaire sur les dangers des réseaux sociaux.

**Projet d'école** : il sera rédigé cette année pour une présentation au prochain conseil d'école.

**Projets EPS** : Interventions rugby avec M. Beunet (intervenant de la Fédération de rugby) pour les classes

Interventions de Mr Rubio (intervenant CCVM) pour les classes de la PS au CM2/Intervention sécurité routière

Participation Ela prévue avant les vacances de Toussaint reportée...fenêtre météo attendue !

CE1/CE2 une journée de juin sur la base Woka pour la pratique du tir à l'arc et de l'acrobranche.

**Projets musicaux** : Spectacles JMF pour les classes de : GS, GS/CP, classes de cycle 3

**Projets scientifiques :**

- Avec l'université de Franche-Comté prêt de 3 séries de robots programmables pour la construction et la mise en place de séquences d'enseignement du C1 au C3 afin de répondre aux demandes du programmes concernant le développement de la pensée informatique chez les élèves.  
5 enseignants sont intéressés pour développer ce domaine,
- Projet en lien avec l'écologie : The Sea Cleaners pour 3 classes de cycle 3... et les défis éco (gestion déchets électriques)

**Projet temps** : les grandes périodes et visite du château de Champlitte ainsi que musée des anciens métiers pour 1 classe

**Projet littéraire** : projet académique « livre élu » organisée par l'Inspection Académique pour les classes de Mmes Vanlande et Parelle.

## **11. Questions des parents :**

### ***Y aura-t-il des sorties avec nuitées pour les C3 :***

Nous sommes dans la 1ère année d'une nouvelle école... Ces projets sont en général programmés longtemps à l'avance (les centres d'accueil de moins en moins nombreux doivent être réservés au moins 4 mois avant, les transports également).

Les autorisations sont assez longues à obtenir dans tous les domaines.

Ces projets sont liés à des projets de classe ou d'école avec des objectifs précis. Ils sont donc généralement préparés sur une année entière.

Cette année, cela ne paraît pas envisageable.

La CCVM rappelle que toutes les écoles ne font pas des projets de sorties.

### ***En cas d'inscription supplémentaire en maternelle que va-t-il se passer ? Les effectifs sont déjà chargés...***

Tout élève se présentant pour être inscrit sera obligatoirement accepté, il n'y a pas de limite dans le nombre d'élèves par classe dans ce cas, ni de remodelage des classes en cours d'année. La tendance dans la région est une diminution du nombre enfants arrivant à l'école. Un constant : les familles sont plus mobiles dans le courant des années scolaires ce qui impacte l'école.

Questions de parents remontées aux élus :

- ***comment joindre la direction par téléphone*** : à faire en dehors des horaires de classe de la Directrice (plus facile les lundis et vendredis)

***remarque*** : Il n'y a pas de téléphone côté élémentaire

- Peut-il y avoir un accusé de réception de mail quand un courriel d'absence est envoyé : simple si le mail arrive bien avant le début de la classe. Impossible pour les classes de maternelle très chargée quand la classe a démarré !

**Intervention de M. Malésieux** : validation de l'achat d'un camion bassin itinérant.

1er créneau en septembre 2024.

L'inspection a proposé un remplaçant, la CCVM se charge de recruter un maître-nageur. Des formations pour enseignants sont prévues pour « l'aisance aquatique ». Pour ce projet, nous aurons besoin de parents accompagnants.

**Date du prochain conseil d'école : mardi 19 mars 2024 à 18h**

Séance close à 20h40.

Secrétaire de séance : Mme Boillin

CR établi par Mmes Boillin et Heurteaux